



Procès-verbal

Commission des finances

Réunion du :	15 juin 2026 à 18h00
A :	Visioconférence
Présidence :	M. Guy MONNIER.
Présents :	MM. Raphaël GERALDES (partiellement jusqu'au point 4 inclus), Jean-Luc JOUFFROY, Kamel KHELLADI, Yves MUTTI, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.
Excusés :	M. Jean-Claude BUESSARD.

- 1. Approbation Procès-Verbal

Procès-verbal de la commission des finances du 29 janvier 2026.

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances adopte le procès-verbal du 29 janvier 2026.

- 2. Subventions amicales arbitres

2/1. AFAF Haut doubs

Nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'AFAF Haut Doubs.

Les documents financiers ont été fournis, la demande est donc conforme.

Vote pour : 6
Vote contre : 1
Abstention : 0

La commission des finances décide d'accorder une subvention de 200 euros à l'Amicale des Arbitres du Haut Doubs.

2/2. UNAF 25/90

Nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'UNAF 25 / 90.

Les documents financiers ont été fournis, la demande est donc conforme.

Vote pour : 6
Vote contre : 1
Abstention : 0

La commission des finances décide d'accorder une subvention de 200 euros à l'UNAF 25 / 90.

- 4. Frais des salariés

Il semble nécessaire de faire apparaître dans le barème financier du District, le montant de remboursement des frais kilométriques des salariés.

Daniel ROLET, Président, apporte des précisions.

Vote pour : 7
Vote contre : 0

Abstention : 0

La commission des finances décide qu'une ligne sera portée sur le barème financier pour un remboursement des frais kilométriques salariés, fixé actuellement à 0,446 euros / km.

- 6. Barème financier

Des modifications et ajouts sont apportés au barème financier, pour une entrée en vigueur au 01 juillet 2026.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Abstention : 0

La commission des finances décide :

- ✓ **Forfait sur journée finale et/ou rassemblement de football animation 100 euros**
- ✓ **Majoration forfait simple féminines dans les 3 dernières journées identique masculins**
- ✓ **Caution création club spécifique jeunes**
 - Jeunes Animation F ou G 200
 - Jeunes foot à 11 F ou G 500

En cas de création d'équipes supérieures aux engagements lors de la création, le club devra s'acquitter de la caution supérieure, sous forme d'un complément de caution par rapport à la caution d'origine.
- ✓ **Futsal De U13 à seniors (G et F) 3ème journée plateau déclaré 35 euros
3ème journée plateau Non Déclaré 60 euros**
- ✓ **Absence sur finale ou départ en cours : nbr de matches non joués x le montant de l'amende/match.**
- ✓ **Retrait de la ligne « feuille de défi non réalisé »**
- ✓ **Feuille de défi absente 50 euros**
- ✓ **Non envoi feuilles de matches et plateaux U11 50 euros**
- ✓ **Feuilles de plateaux absentes y compris en Futsal Associé 50 euros**

- 7. Comparatif barème financier Ligue

La Ligue Bourgogne Franche Comté a apporté des modifications à son barème financier. Il est donc réalisé un comparatif avec celui du district.

- 9. Packs équipements accompagnateurs projet club

Jean-Luc JOUFFROY, Président du Département Technique, demande à ce que des équipements soient fournis aux accompagnateurs projet clubs.

Ces packs seront composés de :

1 veste 35 euros
1 polo 25 euros

Il est nécessaire d'en fournir une trentaine.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Abstention : 0

La commission des finances décide d'équiper les accompagnateurs projet club, selon les modalités ci-dessus.

- 10. Délégués du District

Il semble opportun que les délégués du District soient clairement identifiables lorsqu'ils se rendent sur les rencontres.

Aussi, il serait nécessaire de leur fournir des équipements en ce sens.

De ce fait, il pourrait être fourni :

1 veste 35 euros
1 polo 25 euros

Préalablement, il sera fait un inventaire, afin de connaître les équipements que les délégués possèdent déjà.

De plus, des cartes avec tour de cou seront fournies afin d'améliorer encore leur identification.

Vote pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances décide d'équiper les délégués du District selon les modalités ci-dessus.

- 12. Rafraichisseur d'air

L'établissement de Besançon n'a toujours pas de climatisation. Celle-ci ne sera pas réparée étant donné le coût très élevé.

Aussi, il est proposé de s'équiper de rafraichisseurs d'air.

Il faudrait 4 appareils, ce qui représenterait un coût global de 1483,20 euros.

Vote pour : 5
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances décide de réaliser l'achat d'un appareil en essai, ou éventuellement d'obtenir un appareil de démonstration, avant l'achat de l'ensemble.

Précise que Daniel ROLET ne prend pas part au vote.

- 13. Accès Orange Besançon

Nous avons reçu une proposition de chez Orange concernant notre ligne téléphone fixe, et accès internet.

Nous passerions à 210,67 euros TTC, au lieu de 252,34 euros TTC, par mois.

Le cout d'intervention serait de 260,78 euros TTC.

Au global, cela représenterait une économie annuelle de $3028,08 - 2788,82 = 239,26$ euros la première année, puis de 500,04 euros les années suivantes, pour une meilleure qualité d'accès.

Vote pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances décide de répondre favorablement à l'offre Orange.

- 14. Questions diverses

14/1. Porte d'entrée établissement d'Arbouans

Des devis ont été demandés afin de changer la porte d'entrée de l'établissement d'Arbouans.

**Le Président,
G. MONNIER**

**Le Secrétaire,
J. POBELLE**